

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

ASSOCIATION FONCIÈRE DE BERSTETT

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Membres titulaires : 8
Membres présents : 6
Affiché le : 1^{er} février 2024

SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

Sous la présidence de M. Jean-Marc URBAN, Président de l'Association Foncière de BERSTETT et membre titulaire ; Étaient présents :

Membres titulaires : M. Jean Claude LASTHAUS maire et membre de droit, M. Albert BLAESIUS, M. Freddy PFRIMMER, M. Denis KRENCKER, titulaires

Membres suppléants : M. Mathieu FREYSZ

Absents excusés : Le représentant de la DDT, M. Freddy JACOB, M. Maurice HIRTH, M. Jean-Pierre SCHOTT, M. Denis URBAN, M. Michel HEINTZ

6. OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SDEA PORTANT SUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE PLANTATIONS DE RIPISYLVE

La convention a pour objectif d'autoriser le SDEA à entreprendre les travaux de plantation de ripisylve, soit 2-3 rangées d'arbres et d'arbustes en bordure de cours d'eau sur la parcelle section 39 n°01 à Berstett.

L'objet de la convention est l'autorisation par l'association foncière de :

- l'occupation de la parcelle par l'entreprise chargée de la réalisation des travaux qui bénéficiera d'un libre passage pendant toute la durée du chantier,
- le libre passage du maître d'ouvrage (le SDEA) chargé de coordonner et vérifier la bonne exécution des travaux
- la réalisation des travaux de plantations.

L'association foncière s'engage à maintenir l'ensemble des plantations réalisées en bon état.

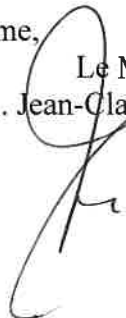
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- AUTORISE le président à signer cette convention à titre gracieux avec le SDEA pour une durée de 10 ans à compter de la date de notification.

APPROUVÉ A L'UNANIMITE

Pour copie conforme,

Le Maire,
M. Jean-Claude LASTHAUS



Le président,
M. Jean Marc URBAN



Accusé de réception en préfecture
067-296702350-20240131-20242901-06-AI
Date de télétransmission : 31/01/2024
Date de réception préfecture : 31/01/2024